

town-Biggar et de l'honorable représentant de Melfort qui ont parlé avant moi. Lorsque j'ai pris la parole au cours du débat sur le budget, le 11 mars, j'ai parlé de ces questions et j'ai fait observer qu'on devrait permettre d'inscrire sur la liste des ouvriers agricoles payés les femmes, les jeunes gens, garçons et filles, de moins de vingt ans pour les fins de l'impôt sur le revenu. La question soulevée par l'honorable représentant de Melfort est pour moi un véritable problème depuis quelques années. Je l'ai discuté avec les fonctionnaires de la division de l'impôt sur le revenu. Prenons le cas d'un cultivateur qui ne peut pas faire son inventaire à la fin de l'année, par exemple, et qui a réussi à obtenir un bon troupeau d'animaux au cours d'une certaine période de temps, mais qui les vend tous en une année, il voit le produit de ces ventes inscrit comme revenu cette année-là, du moins c'est ce qui se faisait dans le passé. La chose est très injuste. Les animaux pur sang devraient être tenus pour une mise de fonds. Il ne s'agissait pas d'acheter des animaux mi-gras pour les engaisser et de les revendre. S'il n'y a pas eu de modification à ce sujet, cette année, j'espère qu'on y verra. J'ai discuté la chose avec les fonctionnaires de Winnipeg et ils m'ont dit que c'était la faute des cultivateurs qui ne veulent pas tenir de comptabilité. Mais cela est à la fois très regrettable et très injuste.

Quand j'ai parlé sur le budget, j'ai aussi demandé que l'on accorde un certain montant de dépréciation sur les nouvelles machines motorisées, sur la même base qu'on l'accorde à l'industrie, en lui permettant de pourvoir à l'amortissement en temps de guerre, car, si rien ne se produit dans un avenir rapproché,—et je n'en vois guère d'indice jusqu'ici,—pour assurer plus tard la parité des prix, la demande des produits agricoles ne sera pas la même que durant la guerre. Par conséquent, si nous devons acheter un outillage coûteux par suite du manque d'ouvriers compétents et de divers instruments afin de produire les denrées nécessaires, il me semble que l'amortissement devrait s'échelonner sur une période de trois à cinq ans, contrairement à ce qu'on accordait par le passé, soit 20 p. 100 la première année et 10 p. 100 les années suivantes. A cet égard, l'agriculture devrait être placée sur le même pied que l'industrie, car la production de denrées alimentaires est tout aussi essentielle que celle des matières industrielles. J'espère que le ministre prendra ces requêtes en sérieuse considération, car il y va de la production de denrées alimentaires essentielles aussi bien que du bien-être des familles de cultivateurs.

[M. Ross (Souris).]

M. FURNISS: L'honorable député de Rosetown-Biggar a précisément soulevé la question que je me proposais de traiter. Il s'est sans doute exprimé mieux que moi, mais on devrait reconnaître de façon tangible le service que rendent les femmes de cultivateurs lorsqu'il s'agit de calculer l'impôt que leurs maris doivent acquitter sur leur revenu. Les femmes de cultivateurs exécutent aujourd'hui presque tous les travaux qui sont normalement accomplis par des hommes et qui le seraient encore si l'on pouvait en engager. J'ai vu l'été dernier, à différents moments et en divers endroits, des femmes exécuter presque tous les travaux que l'on confie d'ordinaire à des hommes. J'en ai vu travailler dans les champs, engerber du foin, conduire presque toutes les machines agricoles, préparer des charges; j'ai même vu des femmes tenir les mancherons de la charrue en vue des ensemencements.

Je pourrais citer quelques chiffres qui feraient voir les résultats obtenus par les fermières. L'élevage des volailles échoit presque infailliblement aux femmes. Voici des chiffres sur l'augmentation de la population avicole des fermes de 1939 à 1942. En 1939, elle était de 62,405,000 tandis qu'en 1942, elle était passée à 73,805,000, soit une augmentation de 11,400,000. Cette augmentation se reflète dans la production des œufs qui était de 221 millions de douzaines en 1939 et de 265 millions et demi de douzaines en 1942, une augmentation de 44,763,000 douzaines. Il faut de plus tenir compte de la volaille produite sur les fermes: 251 millions de livres en 1942, les chiffres pour 1939 n'étant pas disponibles.

Je crois savoir que les règlements de l'impôt de guerre sur le revenu contiennent une disposition en vertu de laquelle une femme peut gagner jusqu'à \$660 par année dans une entreprise de guerre, une fabrique de munitions, par exemple, sans que le revenu de son époux n'en soit affecté. J'estime que les femmes de cultivateurs sont tout aussi importantes à notre effort militaire, cependant, parce que les cultivateurs ne leur versent pas de salaire, il n'existe aucune méthode de calculer la valeur des services qu'elles rendent aux fins de l'impôt sur le revenu. Je sais que ces règlements ont été adoptés afin de maintenir les femmes dans les fabriques de munitions, mais la pensée suivante me vient à l'esprit: qu'advierait-il si les femmes de cultivateurs se disaient que, puisque leurs services ne sont pas appréciés, elles abandonnent leurs postes.

Je donnerai un conseil au ministre du Revenu national. Je ne sais s'il est pratique